

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE D'AUTORISATION  
D'USAGE CONDITIONNEL**

**AVIS** est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 7 octobre, à 19 h**, à la Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal, située au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*, sur la demande suivante :

- **Autoriser l'aménagement d'un logement au rez-de-chaussée et au niveau inférieur du rez-de-chaussée dans une zone C.4 H dans l'immeuble sis au 136-146, avenue Laurier Ouest, et ce, malgré l'article 210 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.**

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Fait à Montréal, le 20 septembre 2024

Le secrétaire d'arrondissement,

Simon Provost-Goupil

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande d’usage conditionnel relativement à l’immeuble situé au 136-146, avenue Laurier Ouest, a paru le 20 septembre 2024 sur le site Internet de l’arrondissement.

Fait à Montréal, le 20 septembre 2024

Le secrétaire d’arrondissement,

Simon Provost-Goupil